

# Réforme des retraites : une concertation au pas de charge

Reçue le 5 octobre au ministère du Travail pour le lancement de la concertation sur le projet gouvernemental, la CFE-CGC a argumenté son opposition à une réforme dogmatique et déploré un calendrier trop serré d'ici mi-décembre (06-10-2022).

Top départ pour la concertation sur la réforme des retraites. Dans la foulée de la réunion d'échanges du 19 septembre 2022 loin d'avoir débouché sur un diagnostic partagé, Olivier Dussopt, ministre du Travail, a reçu hier rue de Grenelle les organisations syndicales et patronales pour leur présenter la méthode et le calendrier décidés par l'exécutif concernant un projet de réforme qu'il compte adopter avant la fin de l'hiver 2023, pour une entrée en vigueur des premières mesures dès l'été prochain.

## TROIS CYCLES DE DISCUSSIONS BILATÉRALES

Dans le détail, l'agenda prévoit ainsi trois cycles de discussions thématiques :

- Un premier à partir du 10 octobre sur l'emploi des seniors et la prévention de l'usure professionnelle : freins au maintien et au retour en emploi, dispositifs de transition entre l'activité et la retraite, prévention tout au long de la carrière, départs anticipés, accès à la formation des seniors, incitations au retour en emploi et lutte contre les discriminations liées à l'âge.
- Un second à partir du 7 novembre, consacré à l'équité et à la justice sociale : petites pensions et retraite minimale, égalité femmes-hommes et autres dispositifs de solidarité, avenir des régimes spéciaux, application aux populations spécifiques (fonctionnaires).
- Un troisième à partir du 28 novembre sur l'équilibre du système de retraite : besoin de financement, leviers et modalités de rééquilibrage financier, financement de droits nouveaux.

Au nom de la CFE-CGC, Gérard Mardiné, secrétaire général confédéral, accompagné hier de Pierre Roger, secrétaire national à la protection sociale, n'a pas caché sa déception. « *Plusieurs choses nous interpellent, en premier lieu un calendrier trop serré pour une réforme sociétale comportant de tels enjeux. Ensuite, le format retenu de réunions bilatérales pour chacun des cycles, interlocuteur par interlocuteur, alors que l'ensemble des organisations syndicales avaient demandé des échanges collectifs sous forme de multilatérales, ce afin de confronter les points de vue. Enfin, personne n'est dupe quant au fait que le sujet majeur, celui du financement - et donc une éventuelle hausse de l'âge légal ou de la durée de cotisation - soit programmé en fin de concertation, alors que nous souhaitons l'aborder en premier.* »

## UN PROJET GOUVERNEMENTAL DOGMATIQUE

Lors du tour de table, Gérard Mardiné a pu exprimer la position de la CFE-CGC, qui souligne qu'il n'y a pas de dynamique non contrôlée des dépenses de retraites et qu'il n'y a donc aucune urgence à mener une réforme. « *Comme elle le fait depuis des mois, la CFE-CGC argumente sur le fond son opposition à ce qui n'est rien d'autre qu'un projet dogmatique porté par l'exécutif. Avant toute chose, il faut clarifier le périmètre de la concertation. Si comme c'est écrit dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023, le but de la réforme est de réduire les dépenses publiques et d'être un élément de politique budgétaire, c'est à Matignon que ça doit se discuter. S'il s'agit d'améliorer les ressources du budget de l'État, la CFE-CGC a des propositions : la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la conditionnalité des aides aux grandes entreprises, etc.* »

Comme précédemment, la CFE-CGC a rappelé que le Conseil d'orientation des retraites (COR) élabore des scénarios mais que, par exemple sur l'espérance de vie (EV), il est irréaliste de se baser sur des projections actant une EV qui continuerait de progresser compte tenu du déficit d'actions portant sur les facteurs susceptibles de la rallonger : état du système hospitalier, pollutions environnementales, conditions de travail...

Sur l'équilibre financier du système de retraite, le gros problème est que l'État sous-finance depuis trop longtemps les retraites des fonctionnaires »

*« Sur l'équilibre financier du système de retraite, nous avons réaffirmé que le gros problème est que l'État sous-finance depuis trop longtemps les retraites des fonctionnaires (non revalorisation du point d'indice), observe Gérard Mardiné. Il faut par ailleurs avoir une vision globale des impacts d'une telle réforme, en particulier sur l'assurance chômage et sur les régimes de prévoyance. Si pour dégager des excédents sur le volet retraite, il faut en plomber d'autres, cela n'a aucun intérêt. En conclusion, la CFE-CGC est en opposition argumentée à une augmentation de l'âge légal de départ en retraite et à un allongement de la durée de cotisation. »*

Pour les prochains échanges sur l'emploi des seniors programmés la semaine prochaine, la CFE-CGC fera valoir ses exigences. *« Il ne faudra pas se contenter de grandes intentions sur le sujet, prévient Gérard Mardiné. Nous demanderons notamment, avant toute discussion relative à la mesure de l'âge de départ à la retraite, une démonstration de l'efficacité des dispositifs qui s'appliqueraient dans les entreprises. »*

**Mathieu Bahuet.**